L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI MATIN, 1er JUIN 1858.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES:
G. F. WEISSE, E. DUFOUR,
E. DUVERGÉ, S. HARBY.
Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 1er JUIN 1858.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnemens "à la semaine," à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par Bernard Turpin,—Eaux-de-vie françaises, vins, sardines, etc.
Par Tourne & Thomas — Livres, tableaux, mousquets Minie.
Par D. F. Morphy—Ouvrages de religion.
Par H. Peychaud, Hyde & Co,—Chaussures, maisons, marchandises sèches, etc.

NOTRE FEUILLETON.

Nous publions en ce moment LE BONHOMME NOCK, un des meilleurs romans de l'auteur de la VIEILLE FILLE. L'intérêt y est saisissant d'un bout à l'autre, et nos abonnés en trouveront la lecture extrêmement attrayante.

Les personnes qui ne reçoivent pas l'Abeille et qui voudraient lire le BONHOMME NOCK, devront s'adresser à nos porteurs qui sont autorisés à livrer le journal à la semaine.

LA TRAITE ET LES CROISEURS ANGLAIS.

On écrit de Washington qu'il règne dans cette ville une grande effervescence au sujet des agressions commises par les croiseurs anglais dans le golfe du Mexique. Le Congrès est indigné et est tout disposé à accorder de nouveaux pouvoirs au président pour lui permettre de prendre en main la défense de l'honneur national. Le cabinet croit que la Grande Bretagne désavouera les actes des commandans anglais, mais il n'en a pas moins pris les mesures nécessaires pour protéger le commerce américain. En outre du *Colorado*, du *Jamestown* et du *Despatch*, qui ont déjà reçu l'ordre de se rendre dans le golfe du Mexique, le secrétaire de la marine y enverra aussi le *Wabash*, le *Fulton*, l'*Arctic*, le *Waterwitch* et le *Dolphin*. On croit que le cotre *Harriet Lane*, en ce moment à New-York, se dirigera également vers le Sud. Le capitaine qui commande le navire-école Preble, a proposé au secrétaire de la marine de se rendre dans le golfe, et il est probable que ses services seront acceptés.

Un correspondant, qui se dit bien informé, affirme que l'administration est très décidée à ne point tolérer, sous quelque prétexte que ce soit, le droit de visite: elle maintiendra que tout navire sur lequel flotte le pavillon américain est inviolable.

Le projet de loi présenté au Sénat, le 24 mai, par M. Douglas, est une des mesures les plus importantes dont le Congrès ait été saisi depuis longtemps. Le bill dont il s'agit autorise le président à repousser la violence par la force, et c'est précisément, à ce qu'il paraît, ce que désirait M. Buchanan. Il sera seul chargé de la responsabilité des événemens, et on assure qu'il l'acceptera volontier. Quoi qu'il en soit, le bill a été référé au comité des affaires étrangères qui fera incessamment son rapport. Lorsqu'il sera de nouveau présenté par le comité, M. Douglas proposera un amendement par lequel le président sera autorisé, toutes les fois que le droit des gens sera violé ou que les agents d'un gouvernement étranger commettront un outrage au préjudice de nos nationaux, à conférer des pouvoirs spéciaux à un officier de la marine des Etats Unis qui se rendra, à bord d'un navire de guerre, sur le théâtre où l'agression aura eu lieu, s'emparera du bâtiment qui aura cherché à nuire à notre commerce et le conduira aux Etats-Unis où ledit bâtiment sera vendu, conformément à l'ordre d'un tribunal ayant une juridiction maritime, pour indemniser les citoyens américains victimes de l'attentat.

Si ce projet de loi est voté par le Congrès, les Anglais comprendront que la prudence leur est nécessaire et montreront sans doute plus de respect pour notre pavillon. Le ministre anglais à Washington est, dit on, placé dans une situation fort embarrassante. Il n'ajoute pas entièrement foi à tous les détails publiés par les journaux et il croit que les croiseurs anglais ne visitent que les navires qui leur paraissent suspects. Néanmoins l'indignation qui règne autour de lui a vivement impressionné et il attend impatiemment les rapports authentiques et officiels de ce qui s'est passé dans le golfe du Mexique et sur les cotes de la Floride et de Cuba.

On ne se fait pas illusion en Angleterre sur les véritables motifs du zèle excessif que déploient les commandans anglais chargés de la police de la côte d'Afrique, du golfe du Mexique et de la mer des Caraïbes. L'abolition de la traite n'est qu'un prétexte. Un des premiers journaux de Londres en est convenu récemment, dans un article que nous regrettons de ne pouvoir ici reproduire en entier. Les commandans des navires de guerre de Sa Majesté britannique ont tous intérêt à arrêter les bâtimens négriers à cause de la prime qui leur est réservée dans la prise. Les agens consulaires et autres de la Grande Bretagne ne sont pas moins intéressés au maintien du système actuel, parce qu'ils touchent aussi une part des bénéfices. Quant aux négociants de Londres et de Liverpool, ils voudraient rester seuls maîtres du marché africain où les Américains leur faisaient naguère une redoutable concurrence, et ils ne sont pas fâchés que les croiseurs britanniques donnent la chasse à tous les bâtimens des Etats Unis indistinctement et les persécutent. Notre commerce légitime avec la côte d'Afrique a été en effet presque ruiné; peu de navires veulent se rendre dans des parages où ils sont soumis à mille avanies, où ils sont arrêtés et placés sous le séquestre.

La philantropie n'a conséquemment rien à démêler, de l'aveu même la presse anglaise, avec les mesures rigoureuses adoptées par les croiseurs britanniques. Les faits prouvent au contraire d'une manière évidente que ces mesures tendent plutôt à favoriser la traite qu'à l'abolir. Dès qu'un bâtiment faisant un commerce légitime se présente sur la côte d'Afrique, il est sûr de subir toute une série d'odieuses persécutions. On le force d'abord d'interrompre son voyage et on le conduit dans un port de relâche où il est minutieusement examiné. Il faut que ses papiers soient parfaitement en règle pour qu'il échappe à la saisie. Lorsqu'enfin le capitaine est parvenu à démontrer que son bâtiment n'est point destiné à la traite, on lui permet de reprendre la mer, mais il ne tarde pas à tomber entre les mains d'un autre croiseur qui lui fait subir le même interrogatoire et les mêmes délais. Cependant le temps s'écoule et lorsque le malheureux navire arrive à sa destination et prend son chargement, l'époque est passée où l'on eût pu disposer avantageusement de la cargaison.

Croit-on maintenant que les croiseurs arrêtent les véritables négriers, ceux qu'ils reconnaissent d'une manière infaillible, avant que ces navires aient atteint la côte? Ils s'en gardent bien. Ils laissent presque toujours le bâtiment aborder à la côte, l'observent de loin et lui donnent la chasse lorsqu'il reprend la mer avec sa cargaison de nègres. La prise rapporte alors davantage aux croiseurs, le chiffre des bénéfices étant basé sur le nombre des noirs arrachés à l'esclavage. La police maritime des Anglais n'est donc pas une police préventive, et l'humanité y est complètement étrangère. Il arrive souvent d'ailleurs que les bâtimens négriers échappent aux croiseurs ou que les malheureux Africains sont jetés par-dessus bord. Si les Anglais remplissaient consciencieusement leurs devoirs, s'ils étaient inspirés par un sentiment de généreuse philantropie, ne chercheraient-ils pas à arrêter les négriers avant que ceux-ci prisent des Africains à leur bord?

Le droit, la justice et même, on vient de le voir, l'humanité sont du côté de votre gouvernement. M. Cass a pris vis-à-vis de la Grande Bretagne une attitude ferme, digne et énergique. Nous espérons qu'il sera soutenu par le Congrès et que le gouvernement parviendra à sauvegarder l'honneur du pavillon national.

La situation au Nicaragua.

Nous avons reçu de notre correspondant du Nicaragua une lettre fort intéressante sur la situation actuelle de ce pays. Il nous écrit que le traité conclu entre les Etats-Unis et le Nicaragua n'a pas encore été ratifié, malgré le bruit contraire qui s'est répandu ici. Beaucoup de personnes semblent même croire qu'il ne sera pas donné suite à la convention, mais notre correspondant ne partage pas cette opinion.

Le traité, soutenu par le parti démocratique et combattu par celui du gouvernement, a été ratifié à l'assemblée par les suffrages de Jose Castillon, E. Zepeda, B. Salinas, S. Salinas, Padre Llano, Padre Lacayo, J. A. Arce, Pablo Chamoro, Pedro Bolaños et Ysidoro Lopez, contre ceux de Falla, Pedro Chamoro, Padre Arado, Jose Antonio Mejia et Francisco Jimenez. Le président Martinez, usant de son droit de veto, n'a pas voulu approuver la ratification. Il s'est surtout opposé à l'article qui autorise les Etats-Unis à débarquer des troupes au Nicaragua, quand ils le jugeront nécessaire, pour protéger le transit et les citoyens américains.—M. Martinez voudrait que le gouvernement de Washington ne pût envoyer des troupes au Nicaragua, qu'à la demande de ce dernier Etat. L'assemblée qui s'était ajournée après le veto de ratification, a dû se réunir de nouveau le 1er mai et délibérer une seconde fois sur le texte de la convention négociée par MM. Cass et Yrissari.

Il paraît que la partie la plus éclairée de la population est en faveur du traité, qu'elle considère comme une ancre de salut pour le Nicaragua; aussi est-elle pleine d'indignation contre Martinez. A l'exception de Granada, où le nom américain est abhorré, toutes les villes et tous les hameaux du Nicaragua désirent la ratification du traité, et le président ne représente qu'une petite faction. Martinez, d'ailleurs, n'aime pas les Américains.

Le parti de Léon se préparait aux dernières dates à employer tous les moyens nécessaires pour triompher de la mauvaise volonté du président et annuler son veto. S'il ne réussit pas, il fera une révolution. C'est ainsi que l'on agit dans l'Amérique Centrale. Léon est rempli de chefs militaires, tels que Ismeda, Jerez, Chilion et d'autres qui brûlent de tirer leur grand sabre du fourreau, et ils seraient fort heureux de s'escrimer contre leurs anciens ennemis de Granada qu'ils haïssent cordialement. Il est possible que les menaces d'une grande partie de la population décident les adversaires du traité, à l'assemblée, à faire trève à leur opposition. Dans ce cas, le veto du pouvoir exécutif sera écarté et la convention définitivement ratifiée.

Nous venons de dire que le parti de Léon songeait à la révolution. S'il s'insurge, il appellera à son aide les flibustiers américains et l'occasion sera belle pour Walker. Ce dernier n'est pourtant pas le préféré des Leonéses; leurs sympathies et leur admiration sont acquises au général Henningsen. Notre correspondant a entendu le général Jerez parler de ce dernier avec les plus grands éloges et exprimer le désir que l'intrépide Hongrois se plaçât à la tête du parti démocratique. Plusieurs personnages influents ont déclaré que Henningsen était l'homme qu'il leur fallait.

Notre correspondant dit que M. Belly, agent français arrivé récemment au Nicaragua, s'efforce de faire rejeter le traité Yrissari. On croit qu'il n'est pas étranger à la décision prise par Martinez. Celui-ci avait d'abord déclaré au général Lamar, ministre des Etats-Unis, qu'il signerait le traité; mais M. Belly qui se trouvait alors à Greytown, envoya en toute hâte M. de Baruel à Managua, avec des lettres à l'adresse du président. On ne sait ce qu'elles renfermaient; toujours est-il que Martinez, après en avoir pris connaissance, changea immédiatement d'avis et remplaça sa signature par un veto.

Le bruit s'étant répandu dernièrement au Nicaragua que les flibustiers avaient opéré un débarquement sur la côte, la plus grande épouvante s'est répandue parmi la population. Notre correspondant, qui a lui-même combattu sous les ordres de Walker, dit que le nom de ce dernier inspire une incroyable terreur à un grand nombre de Nicaraguains. Walker est pour eux le diable incarné.

Les Etats du Nicaragua et de Costa Rica négocient en ce moment un traité pour la délimitation de leurs frontières. C'est Costa Rica qui l'a proposé, et on pense que le Nicaragua s'empressera de l'accepter.

Un tremblement de terre s'est fait sentir le 15 avril à Granada. Les secousses ont été assez fortes mais elles n'ont pas duré longtemps. Plusieurs maisons ont été renversées et les habitans de la ville en proie aux plus vives alarmes, se sont réfugiés sur la place et y ont passé la nuit en prières.

Dépêches télégraphiques
TRANSMISES À L'ABEILLE.

Washington, 29 mai.—SÉNAT—On y discute des résolutions donnant au président le pouvoir d'obtenir la réparation des outrages britanniques, dans le golfe du Mexique et la mer des Caraïbes.

CHAMBRE.—A la Chambre M. Clay a demandé qu'il lui soit permis de présenter un projet de loi autorisant le président à réprimer les outrages commis dans le golfe à l'égard des bâtimens américains.—M. Garnett a fait des objections et s'est opposé à ce projet de loi, sous la raison qu'on allait conduire le gouvernement en un despotisme militaire.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Suivant des rumeurs, considérées d'ailleurs comme douteuses, lord Napier aurait dépêché un navire, de Washington, vers l'amiral de l'escadre du golfe, ordonnant à celui-ci de s'abstenir de tout démêlé avec les navires américains, jusqu'à la réception de nouvelles d'Angleterre.

AUTRE AGRESSION.

New-York, 29 mai.—Le brick J. A. Taylor, venant de Sagua la Grande, rapporte avoir été abordé et visité par un croiseur anglais.

MARCHÉS DE L'INTÉRIEUR.

New-York, 29 mai.—Coton déprécié, cotes nominales; farine, $3 88 à 5; blé rouge du Sud, $1 00 à 1 05; blé blanc, de $1 15 à 1 25; maïs blanc, de 69½ à 72; maïs jaune, de 75 à 77 cts; mess porc, de $17 25 à 17 50; lard, 11¼ à 11½; bacon, épaules, de 6 ⅛ à 7 cts; whiskey, 21½; café, 11 à 11¾; sucre, languissant, le muscovado à 5 1½ à 6 1½.

Cincinnati, 29 mai—Farine de $3 65 à $ 70; whiskey, 17½; mess porc, $16, aucune affaire; bacon en vrac, tenu à 1¼ au-dessus des offres; maïs, 45 cts; avoine, 34 à 38 cts.

Steamboat descendant le fleuve.

Vicksburg, 31 mai—Fairchild, 19 heures; J. C. Swan, 11 h. Dimanche matin; Quapaw, minuit; et Monongahela, 6 h. ce matin.

Vicksburg, 31 mai—Les steamboats Flying Cloud et Lucy sont passés ici à 2 heures ce matin.

CHRONIQUE LOCALE.

PREMIÈRE COUR.—Joseph Wright, alias Jas. Wright, a comparu hier devant la Première Cour sous prévention de meurtre. Il restera en prison en attendant que l'affaire soit appelée.

A la demande de MM. Vaughan et Thomas, avocats de C. Rolland (déclaré coupable de détournement de fonds) l'avocat de district devra faire connaître les raisons pour lesquelles le tribunal n'accorderait pas une nouvelle audition de cause à l'accusé. La défense annonce qu'elle a découvert des témoins importants depuis le décret du jury.

Un nouveau jugement est demandé en faveur de Wm Robinson et J. Baer, par M. W. D. Hennen, leur avocat. La question a été plaidée, hier. Le juge n'a encore rien décidé.

Joseph Lindsay, qu'un jury a déclaré coupable de meurtre a interjeté appel à la Cour suprême. La défense se fonde sur ce qu'il y a erreur dans les procédures et le verdict.

A la demande de M. C. Roselius, la Cour s'est ajournée comme marque de respect à la mémoire du major-général Persifor F. Smith.

COURS DES RECORDERS.—W. J. H. Wilson et H. L. Greebeck, arrêtés dimanche dernier, entre une et deux heures du matin, chez F. Lonning, rue Julie, et sur qui planent des soupçons, ont fourni chacun, par ordre du recorder Stith, un cautionnement de $500 pour répondre de leur comparution le 4 du courant.

George Calhoun, Honora O'Leary et Mary Flood ont dû acquitter une amende de dix piastres pour s'être enivrés et avoir troublé la paix.

J. F. Palton, qu'un affidavit accusait d'avoir assailli B. Bradley à main armée, a été acquitté, le plaignant ne s'étant pas présenté en cour.

Un affidavit déclare que Thos. Grady s'est joint à Wm. Redmond et Thos. Laydon pour attaquer John Russell, dimanche soir, au coin des rues Poydras et Tchoupitoulas.—Russell a reçu un coup de poignard dans le dos. La blessure est grave—Grady est en prison. La police n'a pas arrêté les deux autres. Il paraît que Grady transporta Russell chez lui.

Wm Cornwell dit que Jas. Coograve l'a assommé samedi dernier.—Cautionnement.

Hugh Kennedy, jeune garçon, accusé d'avoir tenté de pénétrer dans la Maison de Refuge afin d'aider à l'évasion des prisonniers, a été mis en liberté. Le plaignant n'est pas venu donner son témoignage.

Ann Clark, Mary Gallagher, Maria Murphy, et Kate Domingo ont été condamnées chacune à dix piastres d'amende pour vagabondage.

Le garde Sprague se plaint d'avoir été attaqué et bâtonné, dimanche soir, dans la rue Delord, par George Credon et Philip Duffy.—Cautionnement; interrogatoire au 4 du courant.

James McHaley, arrêté au moment où il allait se précipiter dans le fleuve, en face du poteau 38, Premier District, a été envoyé à l'Asile des fous.

John Botley dit que David Gorman l'a terrassé à coup de poing, dans la rue Girod.—Cautionnement.

Emeline Gibson, f. c. l., est accusée d'avoir grossièrement insulté une blanche.—Le recorder assistant Holland a renvoyé hier le recorder Fabre.

Adeline Russell, h. c. l., est accusé d'avoir insulté Anne Williams, rue Conti, samedi soir.—Cautionnement.

Smith, esclave de M. Barry, recevra dix coups de fouet pour avoir assailli Patrick Cusack au débarcadère des bateaux à vapeur.

—Le recorder Solomon a fait arrêter Joseph Poyadore, h. c. l., qui est accusé d'avoir volé un cheval, une selle et une bride, dimanche dernier, dans la rue Dorsière.

[illegible]

COUR DU CIRCUIT DES E. U.—L'affaire "les Etats-Unis contre le général Wm Walker, le colonel Frank Anderson et autres", accusés d'avoir violé les lois de neutralité, en organisant, en novembre dernier, dans cette ville, une expédition pour envahir le Nicaragua et le Costa Rica,—a été appelée hier à la Cour du Circuit des Etats-Unis. Les juges Campbell et McCaleb étaient présents. Malgré l'extrême chaleur, la foule encombrait l'enceinte de la cour.—L'Hon. Pierre Soulé défendait le général et ses officiers; l'avocat de district représentait le gouvernement.—(Immédiatement après que le jury eut été assermenté, le Grand Juri s'est présenté. Le juge Campbell s'est longuement étendu sur les devoirs qu'il avait à remplir et lui a lu les lois qui se rapportent à la neutralité et à la traite des nègres.)—L'avocat de district a annoncé que les autres accusés seront jugés après le général Walker et le colonel Anderson.—Le jury se compose de MM. A. Lafitte, J. W. Carroll, W. T. Hope, H. O. H. Forties, A. B. James, W. G. Betterton, J. J. Person, H. L. Goodrich, A. Q. Kennett, E. B. Post, H. Bidwell et J. B. Voss.

—Le Grand Juri a trouvé lieu à poursuivre Giuseppe Donado, accusé d'avoir assassiné Wm Wilson, le 28 janvier dernier, à bord du navire *Nancy*.

Le Juge a annoncé qu'il s'occupera du dossier des causes ordinaires et du dossier d'appel dès que la liste des affaires criminelles sera épuisée.

—Devant le recorder Adams, Adam Burner, accusé d'avoir insulté Mme Lecesne et résisté à l'officier chargé de l'arrêter, a été condamné à dix piastres d'amende et à fournir un cautionnement pour répondre de sa bonne conduite pendant six mois.

Caroline Donovan a dû acquitter une amende de dix piastres pour avoir blessé Fred. Gavery d'un coup de hachette à la figure.

George Mitchell, cinq piastres d'amende pour avoir assailli Samuel Gibson.

QUATRIÈME COUR.—M. W. H. Smith réclame à M. Theodore Gripon la somme de $2360, montant des bénéfices du bateau à vapeur Caro qu'ils achetèrent de société en 1856 et firent voyager jusqu'au mois d'août 1857, époque à laquelle le demandeur fit un transfert nominal de son intérêt à M. Gripon. Le procès allègue que le défendeur a gagné, depuis 1857, $12,000 qu'il garde et refuse de partager.

SUICIDE.—Antonio Misori, propriétaire d'un café [illegible] s'est brûlé la cervelle hier matin. Le député coroner Osborne a pratiqué la levée du corps. Misori est né à Venise et avait 22 ans.

DÉCÈS.—Le rapport du Bureau de Santé constate qu'il y a eu 145 décès à la Nlle Orléans dans la semaine expirée le 30 mai.

LIBRAIRIE NOUVELLE.—M. Tacon a transporté sa librairie au No. 184, rue de Chartres, près de la Place Jackson. Il attend plusieurs caisses de livres. Son assortiment est varié et renferme d'excellens ouvrages dans tous les genres.

LA LIBRAIRIE PAYA.—MM. Coppens & Cie, ont reçu par le *Philadelphia* les œuvres d'Alphonse Karr, d'Amédée Achard, de Xavier de Montépin, d'Eugène de Mirecourt, etc. Avis à qui de droit.

LOUISIANE.

Nous lisons dans le *Drapeau de l'Ascension*, journal publié à Donaldson:

ENQUÊTES DU CORONER.—Le coroner de notre paroisse, M. D. Melançon, a fait la levée de deux cadavres, ces jours derniers.

Le dimanche 16, un nègre fut trouvé flottant dans le fleuve, devant l'habitation de madame Tregre. Ce nègre était vêtu d'un pantalon et d'une vareuse en gros drap noir, il avait 25 ans environ. Une particularité surprenante, c'est que ce nègre, avait les yeux bandés avec un morceau de coton; pourtant son corps ne portait aucune trace de blessure.

Mercredi 26 du courant, on a trouvé le corps d'un nègre devant l'habitation Manning. Le défunt pouvait avoir environ 30 ans et était vêtu comme les employés de steamboat.

Verdict—noyé accidentellement.

CREVASSE.—Hier à midi, il s'est déclaré une crevasse sur l'habitation de M. Richard McCall. A quatre heures, au moment où nous nous sommes éloigné du lieu du danger pour mettre sous presse, on était maître de la trouée.—Nul doute qu'il n'y a plus rien à craindre sur ce point.

ACCIDENT.—Jeudi dernier, un marchand de notre paroisse, M. Mayer, traversait le pont du Bayou avec sa charrette. Il s'arrêta devant le bureau du receveur et pendant qu'il payait, ses mulets repartirent; M. Mayer fut renversé et sa charrette lui passa sur les cuisses. Son état n'inspire aucune crainte.

Asil des Orphelins de Ste-Marie
Troisième District.

31 mai 1858.

"En vérité, je vous le dis, ce qui sera fait au dernier d'entre eux, ce sera fait à moi-même."

La Supérieure de cet Asile prend la liberté d'appeler l'attention des personnes charitables sur les faits suivans:

1o—Il y a environ 200 orphelins dans cette institution, qui, plus ou moins, manquent de vêtements.

2o—Il est certain qu'un grand nombre de personnes, à cette saison de l'année, [illegible] de leurs habillemens d'hiver, les jettent au rebut.

3o—Ces vêtemens seraient d'un grand avantage aux pauvres orphelins.

En conséquence, les personnes qui désireraient, sans aucun inconvénient pour elles, se montrer charitables, n'ont qu'à adresser la Supérieure de l'Asile Ste Marie, boîte C 71, [illegible]. Les dons seront aussi reçus aux adresses suivantes:

Chez M. T. Layton, No 13, rue de Chartres.
Chez M. Ver Sère, rue Dumaine, près Marais.
Chez Mme veuve Blanchet, rue Condé, vis-à-vis l'Archevêché.

FEUILLETON.

LE BONHOMME NOCK.

Troisième volume.

I.

LE NID DE VIPÈRES.

[Suite.]

Le cocher, ancien soldat, se mit à rire de cette grosse facétie que, toujours avec un nouveau plaisir, il entendait répéter pour la centième fois depuis le départ précipité du roi Louis XVIII pour la Flandre.

Adeline Villemont conduisit la mère Joffret dans un appartement situé au troisième étage d'une maison fort propre. Elle sonna, et, après une assez longue attente, la porte s'ouvrit.

—Je n'attendais plus Madame, dit une femme de chambre à demi-déshabillée. Ah! que j'ai eu peur! ajouta-t-elle en apercevant l'odieux visage de la mère Joffret.

C'est Pyrame qui vous a effrayée, interrompit la mendiante; ce drôle-là entre partout comme chez lui.... Ne craignez rien.... mon enfant, Pyrame est doux comme un agneau.

La mère Joffret avait fort bien compris que son visage seul avait épouvanté la femme de chambre; mais elle feignit de ne pas s'en apercevoir, et essaya son moins affreux sourire.

—Françoise, ma lampe et du feu dans ma chambre, dit Adeline, trop préoccupée pour saisir ces menus détails, et elle traversa plusieurs pièces, suivie de la mendiante du Pont-Neuf qui caressait de regards avides les meubles de sa nouvelle retraite.

—Madame, glissa Françoise à l'oreille de sa maîtresse, tout en exécutant ses ordres, qu'est ce que c'est que ce monstre-là?

—Une amie.

—Ah! mon Dieu! l'avez-vous bien regardée?....la mort n'est pas si laide!....Vous n'êtes pas en sûreté.

Adeline leva les yeux sur sa [illegible] au moment où la lampe allumée par Françoise jetait son plus vif éclat, et elle tressaillit d'épouvante. La mère Joffret devint [illegible]. Pour se donner une contenance, elle tortilla les oreilles de son chien, qui, plus discret qu'elle, semblait être fort embarrassé de ses pattes sales sur le tapis de cette belle chambre.

—Madame, laissez-nous et allez vous reposer, dit Adeline à sa femme de chambre.—J'ai à causer avec Madame, et je ne me coucherai pas de la nuit.....[illegible]

—Tout! comme vous y allez, ma biche! Avant de répondre à vos questions, il faut que vous me racontiez bien des choses, vos petits secrets, par exemple.

—Je peux vous dire mon histoire en quelques mots: J'étais une assez honnête fille, un peu trop coquette et vaniteuse, lorsque je fis la connaissance d'un maréchal-des-logis des chasseurs de la garde. [illegible]

[illegible]

—J'ai connu beaucoup de chevaliers comme celui-là, mon enfant; mais je dois déclarer qu'ils étaient nobles de contrebande .... Après tout, qu'est-ce que cela vous fait que votre homme soit ou non chevalier d'industrie, vous n'aimez que son joli visage, n'est-ce pas?

—Sans doute, je suis assez lâche pour cela.

—Eh bien! si vous vous étiez noyée, il ne serait pas allé vous repêcher aux filets de Saint-Cloud, et si vous l'attendiez dans la misère, il aurait la prudence de ne pas vous rencontrer. Suivez mon conseil: faites grand tapage, tenez grande maison; que tout le monde parle de vous, de ces yeux que je vois briller comme des étoiles, de ces mains charmantes et de ces pieds de Cendrillon; ayez voiture, hôtel et suisse; ne vous montrez qu'en toilette à faire damner les deux sexes, et vous verrez, un beau jour, arriver humble, contrit, amoureux plus que jamais, ce chenapan qui, fût-il au bout du monde, saura bien vous dénicher. Alors, vous pourrez triompher de deux manières, et vous choisirez, ou de sauter au cou de ce vilain petit traître pour l'embrasser, ou de lui sauter aux yeux pour les lui arracher. Mais je dois vous prévenir qu'en attendant le retour de l'amant prodigue, il vous arrivera, je l'espère, de l'oublier pour un autre galant.

—Jamais! s'écria Adeline.

—Parions!

—Je gagnerais, car je me connais. D'ailleurs, quel rêve faites-vous, Madame Joffret? Vous parlez de carosse, d'hôtel, de suisse, de toilettes, de tapage.... Oubliez-vous que je suis ruinée!

—On n'est jamais ruiné quand on a quinze mille francs en poche, et trente mille francs de crédit.

—Et où voulez-vous que je le prenne ce crédit?

—Que vous êtes jeune! et le bel avenir que vous avez, ma mignonne!.... Ecoutez: nous nous associons vous et moi. J'ajoute aux quinze mille livres que vous avez, le crédit que vous n'avez pas.... C'est ma mise, comprenez-vous, et nous partons de là.

—Vous avez un crédit de trente mille francs! l'aveugle du Pont-Neuf à qui j'ai fait l'aumône! s'écria Adeline stupéfaite, pendant que les petits yeux verts de l'horrible vieille lançaient au plafond deux rapides étincelles.

—Pourquoi donc pas? répondit la mère Joffret en se croisant les bras avec dignité: [illegible] Plus tard je vous dirai mon histoire; sachez pour le quart d'heure, que vous avez devant vous la baronne de Sainte-Adresse.

Il y a des hommes qui se font chevaliers, ma biche, ajouta la vieille en riant avec éclat, et moi je me suis faite baronne.... J'ai eu des carrosses, des laquais, des bals, des toilettes d'impératrice, des millions! C'est bien le moins que, du naufrage de ma fortune, il me reste quelque crédit.

—Mais alors, pourquoi n'en avoir pas fait usage, de ce crédit?

—Parce qu'il me manquait quinze mille francs....pour le consolider....La confiance est comme le Mont-de-Piété, ma poulette, elle ne prête que sur gages. [illegible] vous verrez sur quel pied je vous mettrai. Vous verrez accourir chez vous, d'ici à quinze jours, tous mes anciens clients..... il pleuvra de l'or [illegible] avant trois mois.... Faites une croix à votre calendrier: Est-ce entendu?.... Topez là!

—Lorsqu'on a voulu se tuer....

—On peut bien se fier à moi, interrompit la mère Joffret, achevant la phrase d'Adeline.

—[illegible]—Donc nous faisons société!

—Oui, ne serait-ce que pour me venger d'un homme sur tous les hommes.

—Parole d'honneur!

—Parole d'honneur!

—Ça va! s'écria la vieille, en jetant sa main [illegible] et sèche, ridée, dans la main fine, élégante et potelée de sa victime; puis elle ajouta:—Ma chère nièce, car je suis votre tante à partir de ce moment, trois heures du matin sonnent, [illegible] Adeline Villemont; au nom de l'amour, de la richesse et du plaisir, je vous baptise Céleste de Mont-Ville, [illegible]. Maintenant, couchez-vous et dormez ferme. Les jolies femmes ont besoin de beaucoup dormir, [illegible]. Moi, je vais m'allonger dans ces deux fauteuils.....Madame Joffret, et Compagnie.... [illegible] des hauts et des bas, voilà le vrai bonheur! dit, à travers un long bâillement, Mme de Sainte-Adresse, et elle s'endormit pour ronfler bientôt comme un tuyau d'orgue.

III.

UNE LEÇON D'HISTOIRE NATURELLE.

Adeline Villemont était douée d'une très vive intelligence. Ceux qui ont eu le malheur de l'approcher au temps où elle brillait de l'éclat d'une beauté vraiment merveilleuse, se souviennent de son esprit railleur, de ses saillies brillantes, de sa coquetterie [illegible] et de cette souplesse de langage qui lui permettait de jouer tous les rôles, d'être à la fois triviale et de bonne compagnie, [illegible]. Elle était de [illegible] et elle avait vingt-deux ans. C'était Parisienne et courtisane, c'est dire que la nature avait puissamment [illegible] dans l'œuvre qu'il avait entrepris de jeter cette créature en défi à la vertu. Les [illegible] qui accourent à Paris pour se lancer dans la carrière des Marion et des Ninon, barbottent long-temps dans la fange, avant que d'arriver à une renommée de troisième ordre. Leurs débuts sont misérables, et la plupart se trouvent avoir fripé leur jeunesse, quand leur éducation est faite. On les reconnaît à leur toilette, à leur démarche, à leur rusticité. Elles ne trompent personne dans le monde qu'elles ont soif d'exploiter, et qui les exploite à titre de revenu et de consolation.

Adeline Villemont, belle comme un chef-d'œuvre et pervertie par instinct, avait, comme les grands capitaines nés pour les conquêtes, débuté par des victoires en sautant à pieds joints par-dessus cette barrière que toute jeune fille doit franchir pour passer de l'innocence à la honte; elle s'était sentie destinée à de brillans et infaillibles succès. Elle n'avait aimé qu'elle jusqu'à [illegible] où, par un hasard vengeur, elle avait fait la rencontre du chevalier Maurice de [illegible], avec qui nous venons de la [illegible]. Son miroir, jusqu'alors, avait seul obtenu ses sourires et la sincérité de ses caresses. Ce miroir lui montrait de si charmantes choses: des traits d'une finesse et d'un accord irréprochables, un teint diaphane d'une chaleur provocante; des yeux longuement fendus d'où s'échappait tantôt une molle langueur et tantôt des éclairs; [illegible]

—Ce fut la mère Joffret qui eut l'odieux privilège de compléter l'immorale éducation de cette fille [illegible].

Comment cette créature [illegible] avait-elle pu concevoir le projet de se tuer? Par quel miracle s'était-elle décidée à [illegible]? [illegible]

[illegible], perfectionnée de la baronne de Sainte-Adresse, va répondre à ces trois questions.

Adeline s'était assise sur un [illegible] aux pieds de [illegible] et, absorbée dans la contemplation de son amant, elle ne prêtait qu'une oreille distraite à ses propos. [illegible]

[illegible] leur vie; fréquemment pour leur [illegible]

[Le traducteur.] A. DE GOURMANCOURT.

AUJOURD'HUI—Tous ceux qui veulent être prêts pour les affaires d'automne sont invités à commencer AUJOURD'HUI, 1er juin, au Collège Commercial de DOLBEAR. Bâtisse du Canal, No 166—Voir l'annonce publiée ailleurs.

DÉCÉDÉ 31 mai, ANTONIO MISORI, [illegible], âgé de 22 ans. Les amis et connaissances et les membres de la Loge Della [illegible] No 15 I. O. O. F. sont priés d'assister, sans autre invitation, aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 8 heures P. M. Le convoi partira de l'encoignure [illegible] et Carondelet.

La science médicale.
"AMERS ALLEMANDS DE HOOFLAND," [illegible]

A vendre, à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, 21 et 151, rue de Chartres, N. O.

[illegible] Extrait de l'Evening Mirror. [illegible]

CLIFFORD S. WHITE. [illegible] J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151, rue de Chartres.

Encore une Tombola. [illegible]

Dissolution de Société. [illegible] JOS. H. MARKS, E. J. HART, ISAAC H. MARKS. Nlle-Orléans, 1er juin 1858.

Avis de Société. [illegible] JOS. H. MARKS, ISAAC H. MARKS. Nlle-Orléans, 1er juin 1858.

Nouveauté. [illegible]

Librairie Nouvelle. [illegible] J. TACON.

Librairie Paya. [illegible]

A. GREPPARD & Co. Marchands de Quincaillerie [illegible] No 14, rue Poydras, [illegible]

[illegible]

ATTENTION.
Nous appelons l'attention du commerce sur la vente à l'encan d'eaux-de-vie françaises, [illegible] aujourd'hui mardi 1er juin 1858, à 10½ heures A. M. au magasin des importateurs, au No 81, Vieille Levée [illegible].

Bottes, Souliers, Brodequins et Marine.
L'attention particulière des acheteurs est appelée à la grande vente de Bottes, Souliers, Brodequins, [illegible] chez MM. H. Peychaud, Hyde & Co, No 35, rue de la Vieille Levée. Conditions à la vente.

Marchandises sèches.
L'attention particulière des acheteurs est appelée à la grande vente de marchandises sèches, qui aura lieu aujourd'hui, au magasin d'encan de H. Peychaud, Hyde & Co, No 35, rue de la Vieille Levée. Conditions à la vente.

Club Américain du 3me Ward.
LE CLUB AMERICAIN du Second District sont invités à se réunir Jeudi soir 3 du présent mois, à 7 heures P. M., encoignure St-Claude et St-Pierre.
La plus grande exactitude est requise.
Par ordre du Président,
V. DE LA ROUSSAYE, Secrétaire pro-temp.
1er juin—3

Foyer Maçonnique No 44.
Sous la juridiction de la T. :. Ill. :. Grande Loge de l'Etat de la Louisiane.
Tient ses séances tous les mardis, à 7 heures du soir, dans le local de la Parfaite Union, rue des Remparts, [illegible].
Les frères visiteurs sont fraternellement invités.
[illegible]

VIN rouge [illegible] May Flower [illegible]

QUINCAILLERIE DES DEUX MARCHÉS No. 116, rue Vieille-Levée, entre St. Philippe et Ursulines.
OUTILS de charpentiers, menuisiers, [illegible]
C. CARRIÈRE.

Cognac, Vin, Genièvre, etc. [illegible]

RABAIS 20 Pr CENT. GIQUEL & JAMISON, 14 & 16—RUE DE CHARTRES—14 & 16. [illegible]

Pendre Fleur de Riz de Chine. [illegible]

CANDIDATS.

TICKET INDEPENDANT.
POUR MAIRE: G. T. BEAUREGARD.
POUR COMMISSAIRE DES RUES: Dr J. RODGERS.
POUR RECORDERS:
Premier District.....GEO. Y. BRIGHT.
Second district.....EMILE WILTZ.
Troisième District.....JOS. SOLOMON.
POUR ALDERMEN:
Premier District.....{ [illegible] ELIJAH PEALE.
Second District.....[illegible]
Troisième District.....[illegible]
Quatrième District.....GEO. JONAS.
POUR ASSISTANT ALDERMEN:
Premier District—1er Ward.....JAMES A. WHITE
" " 2e " .....SAML. JAMISON
" " 3e " .....JOHN STROUD Jr
Second District—4e Ward.....[illegible]
Troisième " 6e Ward.....[illegible]
Quatrième " 11e Ward.....[illegible]

RECORDER DU TROISIÈME DISTRICT.
Messieurs les électeurs, Veuillez annoncer M. JOSEPH SOLOMON comme candidat du PEUPLE pour les fonctions de recorder du Troisième District, à l'élection qui aura lieu le 7 juin.
UN GRAND NOMBRE D'ÉLECTEURS DU DISTRICT.
16 mai—dtjb

AVIS AUX ÉLECTEURS. [illegible] COMITÉ EXÉCUTIF Du Parti Indépendant.

Aux Electeurs de la Paroisse d'Orléans. [illegible] COMITÉ EXÉCUTIF Du Parti Indépendant.

Law and order. [illegible]

Encore une grande réduction de prix. ORGANDIS PETITS DESSINS, A 15 CENTS. D. F. SCANLAN & Co, En liquidation. [illegible]

Excellente Bière. A vendre chez THOMAS L. WHITE, Libraire, 105, rue du Canal. [illegible]

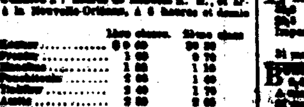

GRAND CHEMIN DE FER. De la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord. [illegible]

HUILE KEROSENE. [illegible]

AVIS. Mademoiselle Céleste Odd Fellows. [illegible]

Modes de gravures de noces, etc. [illegible] F. MARTIN & Co. [illegible]

TICKET AMERICAIN.
POUR MAIRE: GERARD STITH.
POUR COMMISSAIRE DES RUES: [illegible]
Premier District.
POUR RECORDER: [illegible]
POUR ALDERMAN: AMADEO LAMBERT.......J. O. NIXON.
POUR ASSISTANTS ALDERMEN:
Premier Ward.......[illegible]
Second Ward.......JOHN T. MONROE.
Troisième Ward.......[illegible]
Second District.
POUR RECORDER: J. L. FABRE.
POUR ALDERMAN: A. DUPRÉ.
POUR ASSISTANTS ALDERMEN:
Quatrième Ward.......F. A. LUMSDEN.
Cinquième Ward.......JOHN E. HOLLAND.
Troisième District.
POUR RECORDER: WEBSTER LONG.
POUR ALDERMAN: P. S. WILTZ.
POUR ASSISTANTS ALDERMEN:
Sixième Ward.......[illegible] LOMBARD.
Septième Ward.......J. B. LEEFE.

BB. 3D. 3. 6. 7x.—

[illegible] A vendre par P. CURACHE BRO & Co. [illegible] J. VIOSCA Jr. [illegible] LANATA FRÈRES. [illegible] GRATIAA, COMMAGÈRE & Co. [illegible] DONNELLY, SEXTERA & Co. [illegible]

VUES STEREOSCOPIQUES. [illegible]

James H. Suydam & Co. [illegible]

LA BUCHE. [illegible]

Leçons particulières.
UN AMÉRICAIN, professeur dans une des meilleures institutions de la ville, parlant parfaitement le français, désire donner quelques leçons particulières d'Anglais, de Latin et de mathématiques.—S'adresser au bureau de l'ABEILLE, ou par lettre, à X. Y. Z. boîte N 88, Bureau de la Poste.
29 mai—3 m

LAIT ANTEPHELIQUE
[illegible] AVIS. [illegible]

Propriété à vendre.
Pour effectuer un partage.
Les soussignés, désirant dissoudre leur société, offrent à vendre leur habitation située dans la paroisse St Jacques, rive gauche du Mississipi, à environ 50 milles de la Nouvelle-Orléans.
Cette propriété est établie en sucrerie avec machine à vapeur; elle contient environ 2000 acres de terre, dont 150 arpents environ sont en plant de cannes; 150 arpents environ en souches et de 250 à 300 arpents en maïs.
Il y a de 50 à 60 esclaves, avec mulets, charrues, charrettes et tous les autres outils aratoires indispensables à l'exploitation, ainsi que du maïs pour l'année.
Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux aux soussignés. JOURDAN FRÈRES.

AVIS.
Le public est informé que les comptes pour la taxe de la ville, la taxe [illegible] sur les propriétés foncières, les esclaves, le capital, le revenu et les meubles de toutes espèces, d'après les tableaux d'assessment de 1857, sont maintenant en ma possession. Les contribuables sont respectueusement invités à venir les payer.
ADAM GIFFEN, Trésorier.
5 mai—1 m

Société de Musique Classique.
LES personnes qui désirent souscrire pour la seconde saison, voudront bien s'adresser à l'un des soussignés:
WILLIAM QUENTELL, Président, 35, rue Carondelet.
HENRY ROCKWALD, vice président, 164, rue du Camp.
JULES BELLY, trésorier, banque des Citoyens.
Et au magasin de musique de M. L. GAREL, 91, rue du Canal.
16 mai—1m

Amer toni-aromatique.
Cordial des dames et célibataires.
CE cordial [illegible]
A. A. PEYCHAUD, No 105, rue Royale.

AVIS.
PLUSIEURS familles m'ayant fait dire que mon Amer Toni-Aromatique est excellent, [illegible]
A. A. PEYCHAUD, 105 rue Royale.

HOTEL DE LA LOUISIANE
A NEW-YORK,
707, Broadway, encoignure de la 9e rue,
TENU PAR Mme S. HAMBEYER. [illegible]

LE DOCTEUR BORDE.
Médecin de la Faculté de Paris,
Ancien interne des Hôpitaux,
A établi son domicile Rue Bienville, [illegible],
Entre Dauphine et Bourgogne,
NOUVELLE-ORLÉANS.
Consultations de midi à trois heures.

Demande de cuisinière. UNE bonne cuisinière créole, libre ou esclave, trouvera une bonne place [illegible], en s'adressant au No 91, rue Royale, [illegible]

$75 de Récompense. PARTI marron, un jeune mulâtre [illegible] nommé JOHN, âgé de 17 ans [illegible] W. J. PIERCE.

A VENDRE. Deux jolies maisons cottage, à côté l'une de l'autre, [illegible], Baie St Louis. [illegible] E. J. HART & Co, 77 et 79 rue Tchoupitoulas.

DEMANDE. ON a besoin immédiatement, dans une pharmacie, d'un commis capable, [illegible]

Réparation d'orfèvrerie. [illegible] M. G. SOUVER.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU STAR. [illegible] ELECTION de neuf Directeurs [illegible]

Avis. La société existant jusqu'à ce jour entre les soussignés, sous la raison DONNELLY, SEXTERA & Co [illegible]

Briques à feu—Briques à feu. [illegible] CERTIFICAT. Alger, 2 avril 1858. [illegible] R. WELLS, Trésorier.

[illegible] JAS. H. SUYDAM & Co. [illegible]

LOTERIES DE S. SWAN & Co.
Autorisées par l'Etat de la Géorgie.
Sur le plan des numéros simples.
Nouvelle et magnifique Loterie pour le mois de Juin.
GROS LOT, $70,000
Prix du billet $20 seulement.
[illegible] piastres à distribuer en juin.
Les loteries [illegible] sont tirées publiquement par S. SWAN & Co, Directeurs de la LOTERIE DE L'ACADÉMIE DE SPARTA dans la ville de AUGUSTA, (Géorgie), comme suit:
Classe 21—Pour être tirée SAMEDI, 5 juin 1858.
Classe 22—Pour être tirée SAMEDI, 12 juin 1858.
Classe 23—Pour être tirée SAMEDI, 19 juin 1858.
Classe 24—Pour être tirée SAMEDI, 26 juin 1858.
Sur le plan des numéros simples. Cinq mille quatre cent quatre-vingt-cinq Lots.
Plus d'un lot pour chaque neuf billets.
MAGNIFIQUE PLAN!
Tous les Samedis, dans le mois de Juin
[illegible]
S. SWAN & Co, Augusta, Géorgie.

LES NEGOCIANTS ET PARENTS [illegible] Collège Commercial de Dolbear, No 166, rue du Canal. [illegible]

AVIS. MM. [illegible] LEVASSEUR et SAML. B. LOGAN [illegible]

Southern Institute. [illegible] ED. JEGOU.

AVIS. [illegible] Dentiste. [illegible]

VINS. CHATEAU GISCOURS. CHEZ PESCATORE. VIN DE CHAMPAGNE MAX SUTAINE & Co. A vendre par SCHMIDT THOMAS & Co, 9, rue Gravier.

Teinture et dégraissage. MM. CHARLES PERDRIEU & Co, teinturiers [illegible]

Superbes Habillements d'été DE BONNE QUALITE ET A BON MARCHÉ. ALFRED MUNROE & Co., 34, rue des Magazins. [illegible]

Cuisinier et Pâtissier. [illegible]

Grande Tombola AU PROFIT DU SEMINAIRE [illegible] de la Nouvelle-Orléans. [illegible]

Magasin de Tapis. [illegible]